

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 5 décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 5 décembre 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëticia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

- Valérie CATHERINE à Jean-Daniel GOUDIER
- Pascal DALIGAUT à Valérie DESQUESNE
- Florence DUQUESNE à Nathalie COLLIBEAUX
- Jean ELISABETH à Benoît BALAIS
- Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT
- Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
- Arnaud MOREAU à Brigitte LAIR

Absents excusés :

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20231211-23_05978-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 4-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-116 - Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment les articles L2313-1, R.2313-3 et L.2313-1,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 novembre 2023,

Les modifications qui s'avèrent nécessaires d'acter pour 2024 sont présentées ci-dessous. Elles concernent 3 promotions internes d'agents et 19 avancements de grade (avancée par rapport à l'ancienneté ou concours). Il est précisé qu'une création appelle dans le même temps une suppression puisque qu'il s'agit d'un changement de catégorie de l'agent.

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter la quotité horaire de deux postes car ils donnent lieu à paiement d'heures complémentaires de façon récurrente : un poste au point info 14 de la Maison des Services et un poste mis à disposition du collège pour la préparation des repas des écoles.

Avancements de grade					
Postes à supprimer			Postes à créer suite nomination		
Grade	Temps de travail	Nombre	Grade	Temps de travail	Nombre
Adjoint du patrimoine	Temps complet	1	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Temps complet	1
Adjoint du patrimoine	20/35ème	1	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	20/35ème	1
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Temps complet	2	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	Temps complet	2
Bibliothécaire	Temps complet	1	Bibliothécaire principal	Temps complet	1
Adjoint technique	Temps complet	5	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	5
Adjoint technique	30/35ème	1	Adjoint technique principal de 2ème classe	30/35ème	1
Adjoint technique	10/35ème	1	Adjoint technique principal de 2ème classe	10/35ème	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	1	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	1
Agent de maîtrise	Temps complet	1	Adjoint de maîtrise principal	Temps complet	1
Educateur des Activités Physiques et Sportives	Temps complet	1	Educateur des APS principal de 2ème classe	Temps complet	1
Adjoint administratif	Temps complet	1	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Temps complet	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	32/35ème	1	Adjoint administratif principal de 1ère classe	32/35ème	1
Adjoint d'animation	Temps complet	1	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Temps complet	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Temps complet	1	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	Temps complet	1
Promotions internes					
Postes à supprimer			Postes à créer suite nomination		
Grade	Temps de travail	Nombre	Grade	Temps de travail	Nombre
Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	3	Agent de maîtrise	temps complet	3
Changements temps de travail					
Postes à supprimer			Postes à créer suite nomination		
Grade	Temps de travail	Nombre	Grade	Temps de travail	Nombre
Adjoint administratif	24/35ème	1	Adjoint administratif	30/35ème	1
Adjoint technique	20/35ème	1	Adjoint technique	Temps complet	1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** les créations, suppressions et modifications des postes mentionnés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 11 décembre 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

